

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT DE PERONNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE :

. de la convocation : 22.03.2022

. d'affichage : 31.03.2022

N° de la délibération : 2022-70

NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 63

. présents : 49

. votants : 63

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit mars, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni au pôle multifonction de NESLE, sous la présidence de Monsieur José RIOJA, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de MM. DE WITASSE THEZY Charles, Mme SPRYSCH Aline, MM. LECOMTE Frédéric, ZOIS Christophe, Mme VASSEUR Julie, M. DUCAMPS Thomas, Mme CHAPUIS-ROUX Elodie, M. BRUCHET Antoine, Mme RIQUIER Julie, MM. GRAVET Jacques, BECQUERELLE David, SLOSARCZYK Florian, FORMAN Nicolas, RIMETTE Jean-Michel, Mme GENSE Caroline, MM. MEREL Michel, MUSEUX Gérard, DELVILLE Jean-Pierre,

Mme SPRYSCH Aline avait donné pouvoir à M. SALOME André.
M. LECOMTE Frédéric avait donné pouvoir à M. RIOJA José.
M. ZOIS Christophe avait donné pouvoir à M. HAY Francis.
Mme VASSEUR Julie avait donné pouvoir à M. ORIER Francis.
M. DUCAMPS Thomas avait donné pouvoir à Mme VERGULDEZOONE Nathalie.
Mme CHAPUIS-ROUX Elodie avait donné pouvoir à Mme LEFEVRE Sandra.
M. BRUCHET Antoine avait donné pouvoir à M. MERLIER Jacques.
Mme RIQUIER Julie avait donné pouvoir à M. WISSOCQ Jean-Marc.
M. BECQUERELLE David avait donné pouvoir à M. LEFEBVRE Eric.
M. SLOSARCZYK Florian avait donné pouvoir à M. POTIER Bruno.
M. FORMAN Nicolas avait donné pouvoir à M. DEMULE Frédéric.
M. RIMETTE Jean-Michel avait donné pouvoir à M. SALOME André.
M. MUSEUX Gérard avait donné pouvoir à M. ACQUAIRE Alain.
M. DELVILLE Jean-Pierre avait donné pouvoir à M. MERLIER Jacques.
M. DE WITASSE THEZY Charles était représenté par M. GRIFFON Patrice, suppléant.
M. GRAVET Jacques était représenté par Mme ZURICH Christine, suppléante.
Mme GENSE Caroline était représentée par Mme GOMBART Sabine, suppléante.
M. MEREL Michel était représenté par M. NORMAND Steve, suppléant.

Secrétaire de séance : Mme POTURALSKI Patricia

OBJET :

DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU COMITE LOCAL DES PARTENAIRES

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des transports,

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités dite LOM,

Vu la délibération n° 2020.02153 du Conseil régional du 9 décembre 2020 relative à l'adoption des orientations de la Région Hauts-de-France pour assurer ses nouveaux rôles d'autorité organisatrice et de chef de file de la mobilité introduits par la loi LOM,

Vu la délibération n° 2022.00164 du Conseil régional du 27 janvier 2022 relative à la déclinaison de la LOM en Hauts-de-France,

La LOM vise à améliorer les déplacements du quotidien en proposant des solutions aux différents besoins de mobilité. Afin de mettre en œuvre cet objectif, celle-ci renforce le rôle des régions, qui sont désormais Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM). De ce fait, il revient à la Région Hauts-de-France d'animer les démarches partenariales pour une meilleure coordination entre tous les acteurs de la mobilité : institutions, employeurs, syndicats mixtes, habitants, usagers ...

C'est dans ce cadre qu'une nouvelle instance de concertation, le comité local des partenaires doit être mis en place à l'échelle de la Communauté de communes de l'Est de la Somme : il s'agit de rassembler les élus, les représentants des employeurs, des usagers et des habitants en vue d'instaurer un dialogue constructif avec la Région.

Conformément à la délibération régionale du 27 janvier 2022, qui a défini la composition du comité local des partenaires, la CCES doit désigner deux représentants, un titulaire et un suppléant.

C'est pourquoi,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, par 49 voix pour, 4 abstentions (MM. BARBIER M., FRIZON H., HAY F., ZOIS C.),

Mmes CHAPUIS-ROUX E., DELEFORTRIE L., MM. DUCAMPS T., Mme GOMBART S., M. LALOI F., Mme LEFEVRE S., M. LEGRAND E., Mme RAGUENEAU F., M. SCHIETTECATTE B., Mme VERGULDEZOONE N. ne prennent pas part au vote.

Désigne, pour représenter la CCES au Comité Local des Partenaires mis en place par la Région Hauts-de-France en sa qualité d'Autorité Organisatrice de la Mobilité, M. Benoit SCHIETTECATTE comme représentant titulaire et M. Jean-Marc WISSOCQ comme représentant suppléant ;

Autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.



POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président,